



## STATIONNEMENT MODE D'EMPLOI

L'hôpital est organisé en 5 pôles de soins.

Stationnez au plus près du pôle dans lequel vous vous rendez.

### 1 Vous êtes patient ou visiteur

Vous venez à l'hôpital pour une consultation, un examen ou pour rendre visite à une personne hospitalisée, stationnez en parking souterrain proche du pôle de santé dans lequel vous vous rendez (45 mn gratuites ; 1 h : 1,40€ ; 1h30 : 2€ ; 2h : 2,60€ ; 3h : 3,80€).

*Ex : Je me rends à l'hôpital pour une consultation en orthopédie. Je stationne mon véhicule dans le parking souterrain (longue durée), dans la zone **jaune** réservée au **pôle B** où se situe la spécialité que je consulte.*

*Ex : Je rends visite à une amie qui vient d'accoucher, je stationne au parking visiteur (en souterrain), dans la zone **verte** réservée au **Pôle A** près duquel se situe la maternité.*

### 2 Vous allez subir un examen

Vous ne maîtrisez pas la durée de votre présence à l'hôpital, stationnez au parking souterrain dans la zone de couleur correspondant au pôle de soins dans lequel vous vous rendez.

Le tarif de stationnement est dégressif : 1,40€ la première heure puis 1,20€ les suivantes dans la limite de 6h. Au-delà, tarification par tranche de 15 mn (0,20€ / 15 mn).

**3**

### **Vous êtes hospitalisé ou vous fréquentez l'hôpital régulièrement**

Des forfaits « Hospitalisation et protocole », à la journée ou à la semaine, existent.

Ils sont fractionnables sur une durée de trois mois.

Le stationnement au forfait se situe en zone longue durée (dans le parking souterrain).

*Ex : Je dois me rendre trois fois à l'hôpital pour une durée de huit heures, je prends un forfait 24 heures à 15€ (soit 0,62€ l'heure de stationnement). Si toutes mes heures de stationnement ne sont pas consommées, je pourrais (sur présentation d'un justificatif médical) les utiliser pendant encore trois mois.*

**4**

### **Vous vous rendez aux Urgences**

Vous accompagnez une personne aux Urgences, stationnez sur le parking des Urgences en surface. Vous disposez d'1h30 de stationnement gratuit. Au-delà d'1h30, c'est le tarif de courte durée (plafonné à 3,50€) qui s'applique. Dans le cas d'une admission aux Urgences, présentez votre ticket de stationnement pour bénéficier du tarif Urgences.

**5**

### **Vous déposez une personne à l'hôpital**

Le Dépose-minute situé devant l'entrée principale vous permet de déposer ou d'accompagner une personne à l'entrée de son pôle de soins.

Gratuit pendant 15mn.

Au-delà de 15mn de stationnement, le tarif de 1,20€ le quart d'heure s'applique.

Le Dépose-minute n'est pas un parking.

**6**

### **Vous êtes dialysé ou vous rendez visite à votre enfant hospitalisé en néonatalogie**

Un espace de stationnement gratuit vous est réservé en parking de surface (parking des urgences de la maternité et parking dialyse). La gratuité est validée à l'accueil du parking (niv -1) après remise d'une attestation du service médical.

